

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 15 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS** : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de M ALLAMEL), I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, M THINON, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, D BERAL, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, J BOYER, B SOUCHE (proc de M CEYSSON), F CHASSON (proc de A ROUSSET), M TAUPENAS, M TOURVIELHE (proc de B TEYSSIER), et O BOISSIN.

Nombre de conseillers

En exercice : 52  
Présents : 40  
Procurations : 4  
Votants : 44  
Absents : 8

Date de convocation : 09/03/2022

**Secrétaire de séance** : Joël BOYER

**Absents** : K ESSAYAR, P MAISONNEUVE, P DUPONT, J LAFFONT, J SEBASTIEN, G DOZ, A CHARROUD V et VANDUYNLAGER

**En présence des suppléants non votants** : JP MARRON.

**Objet : Budget annexe de la pépinière L'Espéridou : Débat d'orientation budgétaire 2022.**

La création d'un budget annexe constitue une exception au principe d'unité budgétaire qui se justifie par la nécessité d'individualiser les dépenses et les recettes d'une activité. L'activité de la pépinière L'Espéridou étant assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée, son individualisation dans le cadre d'un budget annexe hors taxe facilite le suivi du droit à déduction de la TVA en tant qu'organisme collecteur.

La reprise de la gestion de cette activité a été opérée à compter du 24 janvier 2021. L'année 2021 n'a pas permis pour des raisons techniques l'intégration de l'ensemble des flux financiers présents dans le budget principal de la CCBA et qui concerne la pépinière L'Espéridou. Sont concernées l'annuité partielle de l'emprunt contracté initialement pour financer la construction de l'équipement (5 600 € d'intérêts et 32 200 € de capital) et les annuités d'amortissement (92 000 € en dépenses d'ordre de fonctionnement et 74 000 € en recettes d'ordre de fonctionnement). Ces éléments devraient être résolus en 2022.

L'évaluation de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement pour 2022 aboutie à un montant d'environ 120 000 €. En recettes réelles de fonctionnements les produits de l'activité sont évalués à 75 000 €. L'équilibre de la section sera assuré par une subvention du budget principal de la CCBA.

En investissement, il est projeté 10 000 € de dépenses d'équipement en plus des flux liés aux cautions et au remboursement du capital de l'emprunt. Cette section sera également équilibrée par une subvention du budget principal de la CCBA.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de prendre acte des éléments particuliers d'orientation budgétaire qui entrent dans la préparation du budget annexe de la pépinière L'Espéridou pour 2022.**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 16 mars 2022  
Le Président, Max TOURVIELHE

